



## REGLEMENT

# Jeu-concours de poésies dans le cadre du Printemps des Poètes 2019 Musée national Eugène-Delacroix

### ARTICLE 1 - Organisateur du Concours

Le musée national Eugène-Delacroix organise un jeu-concours de poésie In situ et sur Internet du 9 au 31 mars 2019, sur le thème de la Beauté, à travers la mise à disposition en ligne et dans les salles du musée d'un flyer de participation permettant aux visiteurs et aux internautes de participer au jeu-concours.

Le site internet du musée national Eugène-Delacroix, [www.musee-delacroix.fr](http://www.musee-delacroix.fr), comporte également une page dédiée au jeu-concours présentant :

- les modalités de participation
- le présent Règlement
- un lien de téléchargement du flyer de participation au concours.

### ARTICLE 2 - Thème

Afin de reprendre la thématique annuelle du Printemps des Poètes dans le cadre duquel s'inscrit le jeu-concours, le thème du concours est celui de « La Beauté » : les participants sont invités à concevoir un ou plusieurs poèmes originaux se rapportant à la beauté et s'inspirant de l'œuvre de Delacroix.

L'approche du thème par le participant doit être créative, esthétique et personnelle. Les poèmes doivent remplir les conditions suivantes :

- Respecter le thème de la « beauté »
- Avoir un lien avec l'œuvre de Delacroix, son atelier ou son jardin, ou s'inspirer des phrases de Delacroix proposé dans le flyer de participation.

### ARTICLE 3 – Conditions de participation

La participation à ce jeu-concours est gratuite.

Le concours est ouvert à tous, sans limite d'âge, dans un cadre individuel ou collectif (scolaire, association). La participation doit cependant être personnelle.

Tout participant mineur (-18 ans) devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au jeu-concours. Cette autorisation parentale pourra être exigée par l'Organisateur.

Chaque participant peut écrire un ou plusieurs poèmes, sans condition de forme (vers, prose, illustré) et de taille.

Pour valider sa participation, le participant devra donner un titre à son poème. Le poème peut être écrit directement sur le flyer de participation ou sur une feuille à part.

Il devra également faire parvenir son poème écrit entre le 9 et le 31 mars 2019, soit directement à l'accueil du musée, soit par mail à l'adresse [contact.musee-delacroix@louvre.fr](mailto:contact.musee-delacroix@louvre.fr), soit par voie postale à l'adresse « Musée national Eugène-Delacroix, 6 rue de Fürstenberg, 75006 Paris ».

Chaque participant devra transmettre au musée national Eugène-Delacroix ses coordonnées afin d'être informé du résultat du jeu-concours.

Toute participation incomplète, erronée ou ne répondant pas aux critères énoncés aux articles 2 et 3 sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu-concours sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée.

Tout poème comportant des éléments jugés injurieux, des propos discriminatoires entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée.

Sont exclus de toute participation au concours :  
- les membres du jury et leur entourage proche.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

#### **ARTICLE 4 – Le jury - critères de sélection des gagnants**

Le jury, composé de membre du musée national Eugène-Delacroix, procédera à deux sélections de poèmes correspondant aux catégories « adultes » et « jeune public ». La distinction entre les deux catégories se fera en fonction de l'âge des participants :

- 18 ans ou plus pour la catégorie « adulte »,
- moins de 18 ans pour la catégorie « jeune public »,

Pour chaque catégorie, le jury sélectionnera 5 à 10 poèmes (de 5 à 10 participants différents).

Le vote du jury aura lieu au cours du mois d'avril. Les critères de sélection seront les suivants :

- L'adéquation au thème de « La Beauté »
- Le lien avec l'œuvre de Delacroix, son atelier ou son jardin, ou s'inspirer des phrases de Delacroix proposé dans le flyer de participation.
- L'originalité de la forme du poème et de son contenu

#### **ARTICLE 5 – Gain**

Les participants sélectionnés ne percevront aucune rémunération au titre de leur participation à ce jeu-concours.

Les lauréats seront conviés à lire leurs poèmes au cours de l'année 2019 durant un événement dédié durant lequel ils se verront remettre un prix composé d'un ou plusieurs lots.

Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque autre forme que ce soit.

Chacun des lauréats pourra également être contacté ultérieurement par le musée Eugène Delacroix dans le cas où l'Établissement souhaiterait diffuser leur poème lauréat dans un cadre extérieur à celui du seul jeu concours ou de la cession énoncée à l'article 8.

#### **ARTICLE 6 – Publication des résultats**

L'Organisateur informera les lauréats en leur envoyant un message personnel par voie postale ou par mail.

La liste des gagnants (accompagnée de leur poème lauréat) sera publiée sur la page du site internet du musée Eugène-Delacroix dédiée au jeu-concours ainsi sur les réseaux sociaux du musée national Eugène-Delacroix dans les 2 mois suivants la clôture du jeu-concours. Une version imprimée de l'ensemble des poèmes lauréats sera offertes aux gagnants du jeu-concours et mis à disposition des visiteurs du musée pour une libre consultation.

Si les informations communiquées par un participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'Organisateur sélectionnera alors un autre lauréat en remplacement.

#### **ARTICLE 7 – Données à caractère personnel**

Les informations recueillies lors du jeu-concours sont enregistrées dans un fichier informatisé par le musée Eugène-Delacroix pour contacter les lauréats dans les conditions sus énoncées.

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant le musée Eugène-Delacroix à l'adresse [contact.musee-delacroix@louvre.fr](mailto:contact.musee-delacroix@louvre.fr)

## **ARTICLE 8 – Droits**

Le Participant affirme être le seul auteur des poèmes qu'il soumet au jeu-concours et garantit que les œuvres proposées sont originales et inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante).

A ce titre, le Participant fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation des poèmes et/ou qui estimerait avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard. Il assumera la charge de tous les éventuels paiements en découlant.

De façon générale, le Participant garantit l'organisateur du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des autorisations accordées au sein des présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent règlement. Il s'engage à dégager l'Organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du fait d'une contrefaçon de copyrights ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété, quelle qu'en soit la nature.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à diffuser leur photographie, à titre gracieux, aux fins de reproduction et de diffusion, dans le cadre du jeu concours, sur le site Internet du et sur les réseaux sociaux du musée Eugène-Delacroix. A chaque diffusion de leurs photographies, le nom des auteurs, s'il est connu sera mentionné conformément au respect du droit d'auteur.

Le musée Eugène-Delacroix adressera aux gagnants (via leurs coordonnées personnelles) une proposition d'acte de cession de droits afin de pouvoir diffuser plus largement leur photographie gagnante, dans le cadre de sa communication non commerciale.

## **ARTICLE 9 – Force majeure**

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **ARTICLE 10– Responsabilité**

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de problème d'acheminement ou de perte de courriers postaux ou électroniques lors de l'envoi par le participant de son/ses poèmes.

De même, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de la jouissance des gains.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants.

## **ARTICLE 11 – Règlement**

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs. Le règlement peut être consulté et téléchargé sur le site du musée Eugène-Delacroix. Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : [contact.musee-delacroix@louvre.fr](mailto:contact.musee-delacroix@louvre.fr) ou à l'accueil du musée.

## **ARTICLE 13 – Litiges et lois applicables**

Le présent Concours est soumis à la Loi Française et aux juridictions du musée national Eugène-Delacroix.